

N° 2022/039

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 031-213101884-20220705-2022039-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 05 JUILLET 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

28/06/22

Date d'Affichage

12/07/22

Objet de la Délibération

**Signature d'une convention
d'occupation privative du Domaine
Public**

L' an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Jumel, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : Mmes et Mrs JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AIT'A, PEGUES, MEYER, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.
Absents : Mme GARCIA, M. LOUBEAU, M. COMBLET
M. TOUNTEVICH procuration à M. JUMEL
M. GOMES procuration à Mme TRIAES
Mme VITRICE procuration M. SARICA
M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX
Secrétaire : Mme TRIAES

L'assemblée est informée du projet d'installation d'un équipement technique dédié à un service de communication sur la plaine des sports Christian Jumel, afin d'obtenir la couverture réseau mobile la plus étendue possible sur le territoire communal.

Pour ce faire, il est proposé de mettre à disposition de la société CELLNEX, ayant pour activité principale la gestion et l'exploitation de sites points hauts destinés à fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques, la parcelle cadastrée E 1845, pour une surface de 45m², destinée à accueillir l'équipement technique susvisé, en signant une convention d'occupation privative du Domaine Public sur une durée de 12 ans, à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Au-delà de ce terme, elle sera prorogée par des périodes successives de douze ans, sauf congé donné par l'une des parties, notifié à l'autre par une lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de vingt-quatre mois avant la date d'échéance de la période en cours.

La société CELLNEX se chargerait de l'implantation, de l'exploitation et de l'entretien des équipements moyennant une redevance annuelle de 9 990,00 euros net, exigible au 30 juin de chaque année. Cette redevance est indexée de 1% chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à la majorité (24 Pour, 2 Abstentions : T. Monfraix, P. Chong Kee) des membres présents :

- D'autoriser M. le Maire à signer une convention d'occupation privative du Domaine Public sur une durée de 12 ans avec la société CELLNEX pour la réalisation d'un équipement technique sur la plaine des sports Christian Jumel,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
Christophe Jumel


MAIRIE DE FONTENILLES